

Métadonnées de référence

Répartition des autorisations d'établissements

SOMMAIRE

1.	Contact	3
1.1	Établissement	3
1.2	Adresse postale	3
1.3	Adresse électronique	3
1.4	Numéro de téléphone	3
2.	Mise à jour des métadonnées	3
2.1	Dernière mise à jour des métadonnées.....	3
3.	Présentation des statistiques	3
3.1	Description des données	3
3.2	Concepts et définitions statistiques	4
3.3	Unité statistique	4
3.4	Population statistique.....	4
3.5	Zone de référence	4
3.6	Couverture temporelle	4
4.	Unité de mesure	4
5.	Période de référence	4
6.	Mandat institutionnel	5
6.1	Mandat institutionnel - actes juridiques et autres accords.....	5
7.	Confidentialité	5
7.1	Politique de confidentialité	5
7.2	Confidentialité - traitement des données	5
8.	Politique de diffusion.....	5
8.1	Calendrier de lancement.....	5
9.	Fréquence de diffusion	5
10.	Format de diffusion	5
10.1	Format de diffusion - en ligne.....	5
10.2	Format de diffusion - accès aux micro-données	5

11. Gestion de la qualité	6
11.1 Assurance et gestion de la qualité	6
12. Rapidité et ponctualité	6
12.1 Rapidité	6
12.2 Ponctualité.....	6
13. Coût et charge	6
14. Traitement statistique.....	6
14.1 Source des données.....	6
14.2 Fréquence de la collecte des données.....	7
14.3 Collecte des données	7
14.4 Validation des données.....	7
15. Commentaire	7

1. Contact

1.1 Établissement

Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité – Luxembourg (MEGA)

1.2 Adresse postale

MEGA, 57 Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg

1.3 Adresse électronique

info@mega.public.lu

1.4 Numéro de téléphone

<tel:+35224785806>

2. Mise à jour des métadonnées

2.1 Dernière mise à jour des métadonnées

12/11/2025

3. Présentation des statistiques

3.1 Description des données

Le domaine « Travail » porte sur la situation des femmes et des hommes en matière d'accès à l'emploi et de conditions de travail.

Les statistiques du domaine « Emploi » regroupent des données sur la participation des femmes et des hommes sur le marché du travail, afin de fournir des informations fiables sur l'état actuel de l'égalité professionnelle et de suivre l'évolution des tendances.

Les indicateurs portent sur différents aspects de l'emploi, tels que le taux d'emploi, le taux de chômage, les types de contrats (CDI, CDD, temps partiel), les secteurs d'activité et le chômage.

Ces données permettent d'identifier les écarts entre femmes et hommes en matière d'emploi, de suivre les progrès réalisés et de soutenir l'élaboration de politiques visant à promouvoir l'égalité professionnelle et l'inclusion sur le marché du travail.

3.2 Concepts et définitions statistiques

Définition d'une autorisation d'établissement :

L'autorisation d'établissement est une autorisation délivrée par le ministre compétent, qui confère à une personne physique ou morale le droit d'exercer une activité professionnelle indépendante (artisanale, commerciale, industrielle ou certaines professions libérales) sur le territoire luxembourgeois. Elle est accordée sous certaines conditions légales, notamment en matière de qualification professionnelle, honorabilité, et installation effective, afin de garantir la conformité aux exigences réglementaires.

3.3 Unité statistique

L'unité statistique correspond à chaque autorisation d'établissement délivrée au Luxembourg.

Chaque autorisation représente une unité unique d'observation, attribuée à une personne physique ou à une personne morale.

3.4 Population statistique

La population statistique est constituée de l'ensemble des autorisations d'établissement émises à des personnes physiques (nom propre) ou à des personnes morales pendant la période de référence.

3.5 Zone de référence

Luxembourg.

3.6 Couverture temporelle

Les données sont disponibles à partir de l'année 2014.

4. Unité de mesure

Pourcentages

5. Période de référence

Les données sont collectées une fois par an et se rapportent à l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

6. Mandat institutionnel

6.1 Mandat institutionnel - actes juridiques et autres accords

Aucun acte juridique n'est applicable. Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à assurer un suivi permanent de la mise en œuvre du programme d'action de Pékin.

7. Confidentialité

7.1 Politique de confidentialité

Non applicable.

7.2 Confidentialité - traitement des données

Non applicable.

8. Politique de diffusion

8.1 Calendrier de lancement

En général, les données sont diffusées un mois après la collecte des données. Les données sont publiées sur le site de l'[Observatoire de l'Egalité](#).

9. Fréquence de diffusion

Annuelle.

10. Format de diffusion

10.1 Format de diffusion - en ligne

[Entrepreneuriat - Egalité des genres et de la Diversité - Luxembourg](#)

10.2 Format de diffusion - accès aux micro-données

Les micro-données ne sont pas mises à disposition.

11. Gestion de la qualité

8.2 Assurance et gestion de la qualité

Les données utilisées pour cet indicateur sont collectées directement auprès de la Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce du ministère de l'Économie, autorité compétente pour la délivrance des autorisations d'établissement au Luxembourg.

Cette source administrative officielle garantit la fiabilité, la complétude et la cohérence des informations.

Les données sont vérifiées et validées avant diffusion.

12. Rapidité et ponctualité

8.3 Rapidité

Les données sont publiées un mois après leur collecte.

8.4 Ponctualité

La ponctualité est de 100%.

13. Coût et charge

Les données par l'équipe de l'Observatoire de l'égalité entre les genres.

14. Traitement statistique

8.5 Source des données

Les données proviennent de la Direction générale PME, simplification administrative, artisanat et commerce du ministère de l'Économie, qui est l'organisme compétent pour la délivrance et l'enregistrement des autorisations d'établissement au Luxembourg.

Il s'agit d'une source administrative primaire, utilisée directement pour la production de l'indicateur, sans traitement intermédiaire par d'autres organismes.

8.6 Fréquence de la collecte des données

Annuelle.

8.7 Collecte des données

Non applicable.

8.8 Validation des données

Voir la section « Assurance de la qualité ».

15. Commentaire

Aucun